

Montréal, le 11 février 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR
Dossier R-4320-2025**

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la demande de délai du ROEÉ pour le dépôt de sa demande de renseignements (DDR) à Énergir, déposée comme pièce [C-ROEÉ-0005](#).

Pour les motifs énoncés dans sa correspondance, le ROEÉ demande à la Régie de l'autoriser à déposer sa DDR à Énergir le mardi 24 février à 16h et, dans la mesure du possible, de reporter la date limite pour les réponses à sa DDR sur le Sujet 1.

Considérant ces circonstances particulières, la Régie fixe les échéances suivantes pour le traitement de la demande :

Le 23 février 2026 à 16 h	Date limite pour le dépôt des DDR des intervenants à Énergir
Le 2 mars 2026 à 12 h	Date limite pour les réponses d'Énergir aux DDR portant sur le Sujet 1
Le 6 mars 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des mémoires des intervenants sur le Sujet 1 et pour les réponses d'Énergir aux DDR sur les Sujets 2 et 3
Les 10 et 11 mars 2026	Période réservée pour l'audience sur le Sujet 1

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/ss